



FORFAIT HONORAIRES

A la charge de l'acquéreur

- De 0 à 200.000 Euros..... 8.000 Euros
- De 200.001 à 300.000 Euros..... 10.000 Euros
- De 300.001 à 400.000 Euros..... 15.000 Euros
- De 400.001 à 800.000 Euros..... 20.000 Euros
- De 800.001 à 1.000.000 Euros... 30.000 Euros
- De 1.000.001 à 2.000.000 Euros. 50.000 Euros
- Au-delà..... 100.000 Euros

Maximum

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenants dans une transaction immobilière, paru au JORF n° 00015 du 18 janvier 2017 ; les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente. Les honoraires sont proportionnels aux tranches de prix qui ne sont pas cumulatives entre elles.

PROGRAMMES NEUFS (VEFA et VIR)

Nos honoraires sont inclus dans le prix (charge affectée selon mandat promoteur)

VENTES AUX ENCHERES

Nos honoraires sont de 6 % TTC SUR LE PRIX DE VENTE A LA CHARGE DU VENDEUR

Service de Médiation de la consommation : MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

RCS 530 728 484 Saint-Nazaire - SARL au capital de 37 500 €

Carte Professionnelle n° CPI 4402 2018 000 025 756

délivrée par CCI NANTES – Saint NAZAIRE

